



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AUTORITÉ DES NORMES COMPTABLES

IMA-France

Quelles priorités et quels objectifs de l'ANC pour la période 2023/2025 ?

Le Collège de l'ANC finalisera sa réflexion le 7 juillet au vu des retours de consultation ; ces éléments sont donc provisoires.

Robert Ophèle

5 juillet 2023

Les priorités de l'ANC doivent s'inscrire dans le cadre des missions fixées par la Loi

➤ Les missions de l'ANC fixées par la loi

1. **Normalisateur pour la comptabilité privée française** : prescriptions comptables générales et sectorielles et avis sur toute disposition législative ou réglementaire contenant des mesures de nature comptable.
2. Avis et prises de position dans le cadre de la procédure d'élaboration des **normes comptables internationales**.
3. Veiller à la coordination et à la synthèse des **travaux théoriques et méthodologiques** conduits en matière comptable et proposer toute mesure dans ces domaines..

La montée en puissance des informations extra-financières et leur normalisation progressive (**informations de durabilité**) ont conduit l'ANC à couvrir ce domaine, très complémentaire des informations financières.

La **transposition de la CSRD** va donner l'opportunité d'inscrire cette mission dans la Loi et s'accompagnera d'une évolution de la gouvernance de l'Autorité.

Les priorités de l'ANC doivent être proportionnées aux moyens dont elle dispose

- **Les moyens réels de l'ANC sont inférieurs à ses moyens théoriques :**
 - ❑ L'effectif devrait passer des 8 cadres actuels à 11 cadres afin d'assurer l'animation des Commission/comités/groupes de travail et la participation aux travaux internationaux dans ses 4 domaines de compétences.
 - ❑ L'accord de Place qui alimente le fonds de concours permettant de financer les contributions de la France aux organismes internationaux (IASB et EFRAG) et le soutien à la recherche devrait être pleinement mis en œuvre.
- **L'ANC doit renforcer son efficacité avec le soutien de la Place**
 - ❑ **Améliorer l'efficacité dans la conduite des projets** : mandat précis donné aux groupes de travail et contributions écrites des membres
 - ❑ **Instaurer une procédure transparente d'instruction des saisines reçues** (formulaire de saisine en ligne)
 - ❑ **Mieux diffuser les travaux de l'ANC** : communiquer régulièrement sur l'avancement des travaux, diffusion de plus de documents techniques, refonte du site Internet ...

La première priorité : la mise en place de CSRD

- **La normalisation du reporting de durabilité est un défi majeur pour l'éco-système de l'Union**
 - ❑ Au-delà des +/- 7 500 entreprises françaises (50 000 dans l'UE) directement visées c'est l'ensemble du tissu économique qui est concerné
 - ❑ Une ambition forte qui doit être accompagnée d'une mise en cohérence des législations et approches européennes (en particulier SFDR) et nationales
 - ❑ Une montée en puissance progressive qui n'aboutira qu'à la fin de la décennie (champ prévu totalement couvert + normes sectorielles + assurance raisonnable)

- **L'ANC contribue directement à l'élaboration de ces normes via sa participation aux diverses instances de l'EFRAG**
 - ❑ Élaboration des normes sectorielles qui vont simplifier le débat sur la matérialité
 - ❑ Élaboration des normes PME obligatoires et optionnelles
 - ❑ Q&A et guidance pour expliciter certaines problématiques (chaîne de valeur, matérialité ...)
 - ❑ Conforter le rôle de l'EFRAG est nécessaire pour confirmer la souveraineté de l'UE sur ses normes

La première priorité : la mise en place de CSRD

- **Elle anime la Place française pour assurer un dialogue fructueux avec ces normalisateurs européens et internationaux afin de faire émerger si possible des positions françaises**
- ❑ Remise à plat de l'organisation institutionnelle de l'ANC avec la transposition
- ❑ Anticiper la création au niveau de l'EFRAG d'un processus formel d'interprétation des normes
- **Elle contribue à une bonne appropriation des normes européennes par les parties prenantes françaises.**
- ❑ Renforcer la communication de l'ANC via des supports dédiés
- ❑ S'associer aux initiatives des différentes autorités/associations concernées : CNOEC, CNCC, Chambres de commerce, Banque de France, AMF, IFD, IFA ... et prendre des initiatives afin d'assurer la couverture appropriée des besoins (webinaires, participation physique à des manifestations notamment en province).
- **L'ANC influe sur l'élaboration des normes internationales, en répondant aux consultations de l'ISSB**
- ❑ l'UE ne doit pas être seule à développer des normes exigeantes de reporting
- ❑ L'ISSB doit poursuivre son travail de normalisation sur des champs déjà couverts par les ESRS

Les normes comptables internationales

- **Renforcer nos interactions en amont du cycle de normalisation**
 - ❑ principaux projets pour lesquels des Exposure Drafts sont attendus : en priorité : Goodwill and Impairment; Dynamic Risk Management; et également : Financial Instruments with Characteristics of Equity;
 - ❑ principaux projets post Exposure Drafts : en priorité : Primary Financial Statements; et également : Management Commentary, Rate-regulated Activities.
- **Participer à l'évaluation des normes récentes**
 - ❑ IFRS15 (Revenue from Contracts with Customers), puis IFRS16 (Leases), puis IFRS9 dans la partie Hedge Accounting ;
 - ❑ la PIR IFRS17, norme qui a fait l'objet d'un « carve-out » de l'UE, notamment à la demande insistante de la France viendra ensuite.
- **Poursuivre la contribution à l'activité de normalisation comptable à l'échelon européen (EFRAG)**
- **Participer aux activités d'application homogène des normes (IFRS-IC et FANCI)**
- **Accompagner l'émergence de la durabilité dans le reporting financier ainsi que les réflexions visant à renforcer la cohérence d'ensemble du reporting financier**

Les normes comptables françaises

➤ **Nécessaire arbitrage entre le traitement des saisines et les dossiers de fonds**

- Plan de compte des Commissaires de justice ;
- Provision réglementée dans les coopératives agricoles pour lutter contre les aléas climatiques
- Comptabilisation des opérations cantonnées dans les plans d'épargne retraite.

➤ **Achever les dossiers lancés, en particulier :**

- le chiffre d'affaires : travaux lancés en 2016 qui ont donné lieu à une consultation publique fin 2019 sur un projet de texte précisant :
 - Le fait générateur de la comptabilisation du chiffre d'affaires : la notion de délivrance,
 - Les règles quant à l'identification des différents livrables dans un contrat,
 - Les mécanismes d'ajustement de prix à la baisse,
 - Le traitement comptable des bons de réduction,
 - Le maintien des dispositions actuelles concernant les contrats à long terme.
- le traitement de certains actifs incorporels (solutions informatiques) au regard de l'évolution technologiques (en particulier l'exploitation des logiciels en mode SaaS) qui a fait l'objet de précisions dans les standards internationaux.
- Les travaux concernant les provisions techniques dans le secteur de l'assurance engagés en 2018 (notamment la question de la provision pour risques en cours)

Les normes comptables françaises

➤ **Aborder de façon prudente de nouveaux dossiers**

- le traitement comptable des titres
- des questions comptables soulevées par la transition vers une économie verte
- le traitement comptable des aides et subventions
- les problématiques de connectivité entre les rapports financier et de durabilité, notamment dans les comptes consolidés à l'image de la réflexion en normes internationales

➤ **Mettre en place une procédure de suivi de la mise en œuvre des normes comptables.**

- règlement ANC n° 2018-06 relatif au secteur non lucratif (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020)

➤ **Un corpus de standards comptables nationaux unique ?**

Le soutien à la recherche

- **Conserver les Etats Généraux de la Recherche** : date de la session 2023 a été fixée au vendredi 1er décembre sur le thème « Reporting de durabilité : actualités et enjeux »
- **Elargir le périmètre des sujets et des travaux financés par l'ANC** :
 - ❑ compléter le soutien à la recherche académique (appel annuel à projets) par un soutien aux travaux de moindres ambitions et parfois plus opérationnels entrant dans le périmètre des missions de l'ANC : prix de thèse et/ou de mémoire M2 dans une université française, mémoire d'expertise comptable.
 - ❑ Positionner les travaux de recherche par rapport aux priorités retenues dans les trois autres domaines de responsabilité de l'ANC, notamment en lien avec les normes de durabilité et leurs interactions avec les normes financières, en anticipant au maximum les sujets que l'IASB aura à traiter.
- **Instaurer un Conseil scientifique au sein de l'ANC** pour mieux structurer les actions et mobiliser les parties pertinentes